

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 18 février 2022**

Date de la convocation : 11 février 2022

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Philippe LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jackie PEDURTHE (a suppléé Bernard PEYROULET), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Michel MINVIELLE (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Victor DUDRET (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Gérard DUCOS (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Bruno BOURDAA (a suppléé Francis ESCALÉ), Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Maryse PAYBOU (a suppléé Marlène LE DIEU DE VILLE), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUYTO)

Etaient excusés :

Michel CAPERAN, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Katty BROGNOLI, Françoise COURBIN, Jean-Yves COURREGES, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Raymond VILLALBA.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

**N°2 – PARTENARIAT AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE (ENSAP) DE BORDEAUX
RECHERCHE-ACTION "HABITER LE BÉARN"**

Rapporteur : Marie-Pierre CABANNE

Mesdames, Messieurs,

Le Pays de Béarn a réalisé, en 2021, une étude sur le fonctionnement territorial du Béarn afin de mieux appréhender les enjeux qui se posent en matière d'aménagement du territoire notamment.

De cette réflexion menée par le groupe de travail "Prospective et Aménagement du territoire" et restituée en Bureau du Pays de Béarn le 5 novembre 2021, des défis en matière d'aménagement du territoire béarnais ont été identifiés autour de trois entrées :

- **"Pour un Béarn vivant"** qui répond aux évolutions socio-démographiques et participe au renouvellement de sa population ;
- **"Pour un Béarn équilibré"** qui maintient une organisation territoriale pour répondre aux besoins des béarnais en matière d'habitat, d'économie, d'équipements et de services ;
- **"Pour un Béarn habité"** qui aspire à un urbanisme béarnais renouvelé, avec la promotion de nouveaux modèles d'habiter.

Il s'agit, pour ce dernier axe, de relever le défi de concevoir des nouveaux modes d'habiter en Béarn qui offrent des logements pour tous, considérant et préservant nos héritages, nos patrimoines, et s'adaptant au changement climatique.

Pour cela, il apparaît essentiel de mobiliser une ingénierie experte pour accompagner le Pays de Béarn dans cette réflexion, apporter de la créativité de manière à susciter des modèles d'habitat innovants et bien ancrés au territoire.

Aussi, il est proposé de nouer un partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux, sur deux ans (2022 et 2023). Celle-ci interviendrait sous la forme d'une recherche-action qui permette à la fois de répondre aux exigences pédagogiques de l'Ecole et aux attentes des élus : **"Habiter le Béarn : Des centralités à imaginer en tant que leviers de développement innovant du territoire"**.

La recherche-action proposée, et détaillée ci-après, porte sur l'étude des centralités présentes dans le territoire, en tant que lieux habités porteurs d'une forte identité et d'un potentiel de développement. Leur étude permettrait de faire ressortir des invariants et d'imaginer des référentiels de bonnes pratiques à partir desquels il sera possible de concevoir de nouveaux programmes innovants et respectueux du milieu local.

Cette recherche-action serait structurée en deux étapes :

1. L'établissement d'un atlas global des centralités - 2022 : analyse des centralités à l'échelle du Béarn et identification d'une série de centralités type ;
2. L'établissement d'un atlas spécifique de centralités repérées assorti de propositions de nouvelles manières d'habiter les centralités - 2023 (propositions spatiales, concrètes, accompagnées d'exemples).

Le budget prévisionnel est de **15 000 € HT par an**, décomposé comme suit : 12 000 € HT d'indemnité forfaitaire de coordination scientifique et de collaboration de deux chercheurs et 3 000 € HT de gratification de stages.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1 - Approuver le partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux pour engager une recherche-action sur deux ans, sur le thème "Habiter le Béarn : Des centralités à imaginer en tant que leviers de développement innovant du territoire" ;

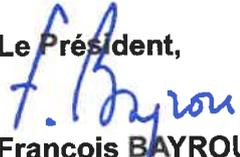
2 - Autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent, dans le cadre de ce partenariat.

3 - Prévoir les crédits correspondants aux BP 2022 et 2023, chapitre 011, article 6288.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme

Le Président,


François BAYROU

Cette délibération est examinée sous couvert des dispositions combinées de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales afin de faire face à l'épidémie de covid-19, de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. En vertu de l'article 10 de cette dernière loi, la réunion de l'organe délibérant par téléconférence est rendue possible.

